

*Questions orales*

La formule des conférences des premiers ministres a donné de bons résultats dans notre pays. Lorsque le premier ministre et ses homologues provinciaux se réunissent, ceux-ci sont véritablement élus, égaux et efficaces.

• (1450)

Si la réforme du Sénat en venait à constituer un obstacle au renouvellement constitutionnel du pays, le ministre et le gouvernement sont-ils prêts à envisager d'abolir le Sénat et de créer le Conseil de la fédération dont ils faisaient mention dans leurs propositions originales?

**Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):** Monsieur le Président, il est certain que l'abolition du Sénat constitue une option si les autres solutions ne fonctionnent pas. Toutefois, nous préférons de beaucoup une réforme en profondeur de l'autre Chambre, de façon à ce que le Sénat soit élu, efficace et aussi égal que possible du point de vue de la représentation.

Nous sommes tous conscients qu'il faut faire preuve de souplesse dans le cadre de l'exercice actuel. Le Québec a fait preuve de souplesse, tout comme les chefs autochtones et les tenants d'une charte sociale. Une telle souplesse sera nécessaire à toute les étapes du processus si nous voulons réaliser des progrès.

Si des Canadiens, quels qu'ils soient, s'en tiennent à des positions extrêmes, nous risquons non seulement de perdre la cause qui leur tient à coeur, mais aussi de perdre notre pays. Aucun d'entre nous, aucun chef élu responsable au Canada ne voudrait assumer cette responsabilité.

Comme le député l'a mentionné, nous avons proposé le recours à un mécanisme fédéral-provincial, le Conseil de la fédération. Cette idée a été discutée lors de la conférence de Calgary, au cours de laquelle on a pu constater que l'idée d'un Sénat «trois E» ne bénéficiait pas d'un soutien généralisé. Cette formule a été mise de côté.

Le comité Beaudoin-Dobbie a formulé une autre proposition fondée sur les relations fédérales-provinciales. Nous allons certainement étudier très attentivement cette possibilité.

\* \* \*

**LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE**

**M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le Plan vert du gouvernement vante les avantages qu'il y a à ce que la population soit bien informée lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant l'environnement. Or, contrairement à ce que le gouvernement affirme et malgré la vive opposition manifestée par la population et le milieu scientifique, la Commission mixte internationale a annoncé la fermeture de notre plus grande bibliothèque consacrée aux questions environnementales. Cette décision est censée avoir été prise pour des raisons financières, même si le budget a présenté à maintes reprises des excédents.

Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre face à cette décision tout à fait contraire à l'intérêt public? La Commission mixte internationale agit-elle en conformité avec la politique du gouvernement? Celle-ci vise-t-elle à diminuer le rôle de la Commission mixte internationale et à discréditer l'organisme?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, la décision prise par la Commission mixte internationale cadre parfaitement avec son mandat qui consiste à renseigner la population, et non pas nécessairement à lui donner accès à une bibliothèque. Les éléments utiles de la bibliothèque ont été conservés. On continuera de répondre aux demandes de renseignements du grand public, se qui est conforme au mandat de la commission, malgré la disparition de la bibliothèque.

Le fait est que nous voulons une Commission mixte internationale qui soit forte face à la pollution qui menace les Grands Lacs et aux autres dossiers dont elle s'occupe. Je crois que nous y parviendrons. Cela n'a rien à voir avec l'existence d'une bibliothèque.

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. En fait, le groupe écologique fort respecté qui s'appelle Great Lakes United et qui lutte avec acharnement contre la pollution des Grands Lacs a déclaré qu'il était capital que la bibliothèque reste ouverte au public et que si la CMI ne revenait pas sur sa décision, cela nuirait considérablement à la recherche scientifique liée à la lutte contre la pollution.

La ministre peut-elle nous dire si elle va écouter ces groupes écologiques et si elle va demander à la CMI de revenir sur cette décision qui menace tellement la sécurité des milliers de Canadiens vivant près des Grands Lacs?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, ma réponse est non. Je ne vais pas demander à la CMI de revenir sur sa décision. Les nombreux groupes qui s'intéressent aux renseignements sur l'environnement n'ont qu'à s'adresser au ministère de l'Environnement et à la CMI pour